Inter Caux Vexin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

> ***Pôle de Buchy*** > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : ***85***

En exercice : ***85***

Titulaires présents : ***68***

Suppléants présents : ***5***

Pouvoirs : ***10***

Nombre de votants ***: 83***

Numéro
2026-10-06-183

Point de l'ordre du jour
4

Objet
Petite enfance – Ajout d'un 4ème volet obligatoire aux projets d'établissement des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants communautaires – Projet d'évaluation de la qualité d'accueil.

Date de convocation
28 septembre 2026

Affichage de la convocation
28 septembre 2026

Rapporteur
Monsieur HERBET

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 06 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 06 octobre, à 18h00, se sont réunis aux Halles de Ry, sous la Présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Géraldine SAHUT est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Titulaires présents :
M. GRIPON Cyrille, M. BEAU Marc, Mme HUNKELER Christine, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. PICARD Philippe, M. TREGUIER Gaëtan, M. ABRAHAM Jean-Marc, M. TIHI Frédéric, Mme DURAME Delphine, Mme VERHAEGHE Fabienne, M. LEBOUCHER Denis, M. GUTIERREZ Denis, Mme LEMOINE Viviane, M. VINCENT Philippe, M. ALIX Dominique Mme CARON Christèle, M. LEFEBVRE Joël, M. CORDIER Julien, M. OLIVIER Alain, M. DU MESNIL François-Régis, M. PIGNE Christophe, Mme THIERRY Nathalie, M. GAMELIN Fabrice, M. QUÉRUEL Tony, M. BODIN Alexandre, M. GUEVILLE Roland, M. OCTAU Nicolas, M. VAUCLIN Michel, M. BOY Vincent, M. VALLEE Philippe, M. POYEN Jean-Luc, M. EDDE Jean-Marie, M. LEGER Bruno, M. VANDERPERT Thierry, M. PETIT Jacques, M. ARLAY François, M. GOSSE Emmanuel, M. FREMONT Philippe, Mme GERVAIS Aurélie, M. BONHOMME Patrice, Mme CLABAUT Anne-Sophie, M. GIORDANO Stéphane, Mme LECOUTEY-VIEL Nadine, M. TAILLEUR Romain, Mme LANGLOIS Annick, Mme HUBERT Sabrina, M. LESELLIER Paul, Mme PUECH D'ALISSAC Elizabeth, M. AGUADO Anthony, Mme CASAERT Isabelle, Mme FAKIR Valérie, M. HERBET Éric, M. PIERZO Denis, M. SIBBILLE Baptiste, M. CORBILLON Bernard, M. COUILLER Jean-Paul, Mme SAHUT Géraldine, M. HOGUET Christophe, M. GLÜCK Julien, M. LOISEL Yves, M. LEBAN Arnaud, Mme HEBERT Catherine, M. FOULDRIN Gaël, M. BURETTE Alain, M. DUPUIS François, M. MORISSE Jean-Luc, M. BERTRAN Eric, M. MOLMY Georges,

Suppléants présents :
M. LAMBART Guillaume, M. LALMANT Hervé, M. LEFORT Daniel, Mme LEBOULANGER Véronique, M. VOISIN Dominique,

Membres excusés et représentés par pouvoir :
M. BOUTET Jean-Jacques a donné pouvoir à Mme DURAME Delphine,
M. de LAMAZE Edouard a donné pouvoir à M. HERBET Éric,
Mme PRIEUX Isabelle a donné pouvoir à Mme PRIEUX Isabelle,
Mme PRIEUX Isabelle a donné pouvoir à M. BONHOMME Patrice,
M. RENARD Guillaume a donné pouvoir à M. GOSSE Emmanuel,
M. DIAS FERREIRA Baptiste a donné pouvoir à Mme THIERRY Nathalie,
M. BERTRAM Xavier a donné pouvoir à M. LOISEL Yves,
Mme MARTIN DIT LATOUR Fabienne a donné pouvoir à M. TAILLEUR Romain,
Mme TRAVERS Myriam a donné pouvoir à Mme CLABAUT Anne-Sophie,
Mme BASTIEGE Brigitte a donné pouvoir à M. MORISSE Jean-Luc,

Membre absents excusés :
Mme BOURGUIGNON Sandrine, Mme MOHN Marie-Gabrielle, Mme BILLARD Capucine, Mme LÉCAUDÉ Fabienne, Mme LAMBARD Stéphanie, M. AVENEL Éric, M. FLAUTRE Patrick,

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20261006-2026-10-06-183-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

Monsieur le Président, en l'absence de Monsieur Dany LEMETAIS, Vice-Président en charge du sport, de la culture et de l'action sociale, rappelle que **le** décret du 1er avril 2025 modifie les procédures relatives aux demandes d'autorisations (création, extension, transformation, renouvellement) des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE). Ce décret introduit un 4ème volet obligatoire dans les projets d'établissement des EAJE : Le projet d'évaluation de la qualité d'accueil. Chaque établissement doit donc formaliser un projet d'évaluation pour :

- ✓ Mesurer la qualité effective de l'accueil proposé,
- ✓ Objectiver les pratiques professionnelles,
- ✓ Identifier les axes de progrès,
- ✓ Mettre en œuvre des actions correctives adaptées.

Ce projet d'évaluation doit être un outil au service de l'amélioration continue, impliquant professionnels et familles dans une dynamique collaborative.

Vu :

- ✓ Le décret n° 2025-304 du 1er avril 2025 modifie en profondeur les règles d'autorisation et de fonctionnement des EAJE et des micro-crèches ;

Considérant :

- ✓ Les dispositions du décret du 1er avril 2025 concernant le projet d'évaluation de la qualité d'accueil, établi sur le fondement des référentiels mentionnés au dernier alinéa du II de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- ✓ Les obligations des Caisses d'allocations familiales qui subventionnent les EAJE au moyen d'une aide au fonctionnement, la Prestation de Service Unique, qui exigent depuis octobre 2025 que le gestionnaire fournisse ce projet d'évaluation comme pièce justificative aux conventions d'objectifs et de financement ;
- ✓ Les orientations de la politique Petite Enfance portées par la Communauté de communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ Les projets d'évaluation de la qualité d'accueil des EAJE, le Multi-accueil « P'tit Grain d'Ry », le Multi accueil le berceau de Tom Pouce, le Multi Accueil Arc en ciel en annexe ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'approuver l'ajout d'un 4ème volet obligatoire aux projets d'établissement des EAJE, le Multi-accueil « P'tit Grain d'Ry », le Multi accueil le berceau de Tom Pouce, le Multi Accueil Arc en ciel.

Type de scrutin	Ordinaire
Nombre de votants	83
Suffrages exprimés	83
Abstention – Refus de prendre part au vote, …	0
Majorité Absolue	42
Votes pour	83
Votes contre	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la CCICV,

Éric HERBET

COMMUNAUTE DE COMMUNES Inter-Caux-Vexin
Siège Social
252 Route de Rouen
76750 BUCHY

Le secrétaire de séance

Géraldine SAHUT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20261006-2026-10-06-183-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026